



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 septembre 2024 à 19 heures 00 minutes  
Salle du Conseil en Mairie

Quorum : 11

**Présents :**

Mme COULON Pascale, Mme D'HERBOMEZ Caroline, M. DAUCHY Jean-Louis, Mme DECOURTRAY Chrysoline, M. DELCROIX Patrick, M. DELMOTTE Régis, M. DELOBELLE François, Mme DESCAMPS Myriam, M. DUPIRE François, M. EGEA Roberto, M. FRANCKE Jean-Paul, M. LEROY Denis, M. RIDON Jean-Michel, M. TESTART Jean-Luc

**Procuration(s) :**

M. CARNOY Philippe donne pouvoir à M. LEROY Denis, Mme DUHEM Sylvie donne pouvoir à M. EGEA Roberto, Mme GEITER Claire donne pouvoir à M. DAUCHY Jean-Louis, M. PALICOT Thomas donne pouvoir à Mme COULON Pascale

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. CARNOY Philippe, Mme DESCAMPS Christelle, Mme DUHEM Sylvie, Mme GEITER Claire, M. PALICOT Thomas

**Secrétaire de séance :** Mme D'HERBOMEZ Caroline

**Président de séance :** M. DAUCHY Jean-Louis

### **1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 juin 2024**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2 - Installation de Monsieur François DELOBELLE dans ses fonctions**

Par courrier en date du 20 août 2024, Mme Valérie BUSEYNE a présenté sa démission; les services compétents en Préfecture et Sous-Préfecture ont dès lors été informés de cette décision le 27 août.

Suite à la démission de Madame Valérie BUSEYNE, Conseillère municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral qui stipule que le candidat, venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste et dont le siège devient vacant.

Monsieur François DELOBELLE, remplissant les conditions ci-dessus, a été invité à la présente réunion du Conseil Municipal en lui proposant ce poste vacant.

Monsieur François DELOBELLE a répondu favorablement à cette invitation en acceptant le poste de Conseiller municipal et a donc été installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire en profite pour remercier chaleureusement Mme Valérie BUSEYNE pour son temps consacré et l'énergie déployée pour la Commune. Il soulige l'engagement citoyen nécessaire pour exercer ces fonctions.

Le Tableau des Conseillers Municipaux est donc modifié comme suit :

FONCTION	QUALITE	NOM et Prénom	Date Naissance	DateElection	Suffrages obetus
Maire	Monsieur	DAUCHY Jean-Louis	01/01/1959	26/05/2020	630
Premier Adjoint	Monsieur	EGEA Roberto	31/05/1962	26/05/2020	630
Deuxième Adjoint	Madame	D'HERBOMEZ Caroline	27/05/1974	26/05/2020	630
Troisième Adjoint	Monsieur	LEROY Denis	23/09/1961	26/05/2020	630
Quatrième Adjoint	Madame	DUHEM Sylvie	02/09/1967	26/05/2020	630
Cinquième Adjoint	Monsieur	DUPIRE François	16/11/1949	26/05/2020	630
Conseiller Municipal	Monsieur	CARNOY Philippe	15/02/1959	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Madame	COULON Pascale	13/06/1961	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Monsieur	DELMOTTE Régis	14/04/1957	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Madame	DECOURTRAY Chrysoline	30/03/1970	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Madame	GEITER Claire	17/02/1986	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Monsieur	PALICOT Thomas	29/11/1976	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Monsieur	TESTART Jean-Luc	17/06/1960	15/03/2020	630
Conseiller Municipal	Monsieur	FRANCKE Jean-Paul	27/02/1943	15/03/2020	550
Conseiller Municipal	Monsieur	DELCROIX Patrick	07/04/1951	15/03/2020	550
Conseiller Municipal	Madame	DESCAMPS Christelle	03/06/1970	15/03/2020	550
Conseiller Municipal	Monsieur	RIDON Jean-Michel	04/12/1955	01/04/2021	550
Conseiller Municipal	Madame	DESCAMPS Myriam	16/03/1967	14/09/2023	630
Conseiller Municipal	Monsieur	DELOBELLE François	12/03/1957	26/09/2024	630

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce le départ (mutation) de M. Fabien CAPPELLE, Directeur Général des services, au 1er novembre; ce dernier est recruté par le Syndicat mixte ENRX (Espaces Naturels Régionaux) basé à Lille. M. Fabien CAPPELLE remercie Monsieur le Maire et l'ensemble des élus pour ces années de travail à Landas.

Monsieur le Maire souligne sa satisfaction et la très bonne collaboration dans le travail réalisé depuis 2 ans et demi.

Monsieur le Maire annonce que le remplaçant de M. Fabien CAPPELLE a été choisi; il s'agit de M. Antoine PAUWELS HOG, actuellement en poste au Département du Nord. Ce dernier se présente à l'assemblée. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

### **3 - Compositions des différentes commissions suite à l'installation de M François DELOBELLE dans ses fonctions**

Monsieur le Maire expose que, suite à l'installation de M François DELOBELLE dans ses fonctions de Conseiller municipal, Il y'a lieu, le cas échéant, de modifier les commissions ou délégations auprès d'organismes extérieurs auxquels participait Mme Valérie BUSEYNE.

Suite aux souhaits de Monsieur François DELOBELLE, il est proposé les compositions suivantes :

#### **Commission N°1 – Ressources Humaines, Budget-Finances, transition Energétique, Ecologie, Etudes de Projets :**

- *Chargé de cette commission* : Monsieur Roberto EGEE, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire.
- *Membres* : Régis DELMOTTE, Claire GEITER, Thomas PALICOT, Jean-Luc TESTART, Jean-Paul FRANCKE, Jean-Michel RIDON, François DELOBELLE.

#### **Commission N°2 – Communication, Transition Numérique, Culture (Médiathèque) :**

- *Chargé de cette commission* : Madame Caroline D'HERBOMEZ, 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire.
- *Membres* : Denis LEROY, Philippe CARNOY, Thomas PALICOT, Jean-Luc TESTART, Jean-Paul FRANCKE, Christelle DESCAMPS, Myriam DESCAMPS, François DELOBELLE.

#### **Commission N°3 – Sports, Associations, Fêtes :**

- *Chargé de cette commission* : Monsieur Denis LEROY, 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire.
- *Membres* : Caroline D'HERBOMEZ, Philippe CARNOY, Pascale COULON, Thomas PALICOT, Patrick DELCROIX, Christelle DESCAMPS, Myriam DESCAMPS, François DELOBELLE

#### **Commission N°4 – Social, Personnes Agées, Jeunesse, Ecole, CCAS, CME :**

- *Chargé de cette commission* : Madame Sylvie DUHEM, 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire.
- *Membres* : Pascale COULON, Régis DELMOTTE, Chrysoline DECOURTRAY, Patrick DELCROIX, Christelle DESCAMPS, Myriam DESCAMPS.

#### **Commission N°5 – Cadre de Vie, Travaux, Bâtiments, Voirie-Trottoirs, Réseaux, Agriculture, Espaces-Verts :**

- *Chargé de cette commission* : Monsieur François DUPIRE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au maire.
- *Membres* : Roberto EGEE, Philippe CARNOY, Régis DELMOTTE, Thomas PALICOT, Jean-Michel RIDON, Patrick DELCROIX.

#### **Commission N°6 – Urbanisme, Sécurité, Assainissement :**

- *Chargé de cette commission* : Monsieur Jean-Louis DAUCHY, Maire.
- *Membres* : Roberto EGEE, Philippe CARNOY, Régis DELMOTTE, Thomas PALICOT, Jean-Paul FRANCKE, Jean-Michel RIDON.

#### **Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

- *Président* : M. Jean-Louis DAUCHY, Maire de Landas
- *Membres Titulaires* : Roberto EGEE, Régis DELMOTTE et Jean-Michel RIDON.
- *Membres Suppléants* : Thomas PALICOT, Jean-Luc TESTART et Jean-Paul FRANCKE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - D.M. n°1 au Budget primitif 2024**

Monsieur le Maire expose que:

- Suite au retour des recettes exactes liées à la Dotation globale de fonctionnement, aux impôts directs locaux, ainsi qu'aux dernières subventions obtenues de la part du Département du Nord et de l'Etat, il convient d'ajuster certaines lignes du budget en section de fonctionnement,

- Suite aux ajustements liés aux travaux de voirie sur la commune, des crédits doivent être ouverts en section d'investissement, ainsi que l'inscription de recettes correspondantes.

De ce fait, il y a lieu de voter une décision modificative N°1 au BP 2024 qui peut se résumer comme suit:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
023 Virement section d'investissement	41 870,00 €	73111 Impôts directs locaux	31 882,00 €
617 - Etudes et recherche	7 800,00 €	74111 Dotation forfaitaire / DFCOM	2 944,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	2 000,00 €	741121 Dotation de solidarité rurale / DSR	6 828,00 €
6618 Intérêts des autres dettes	2 000,00 €	741127 Dotation nationale de péréquation / DNP	1 290,00 €
		74718 Etat - Autres participations	1 250,00 €
		7473 Département - Participations	5 000,00 €
		7484 Dotation de recensement	4 476,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 670,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>53 670,00 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
10007-2151 Travaux voiries	165 599,56 €	13251-10008 Fonds de concours CCPC	10 912,56 €
1641 Remboursement des emprunts	10,00 €	1328-10007 Autres (Recette Noréade)	112 827,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	41 870,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>165 609,56 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>165 609,56 €</b>

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'adopter** cette décision Modificative N°1 au Budget Primitif de 2024 telle que présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 5 - Subventions 2024 aux associations (2024-02)

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Nos jardins de campagne	3 000,00 €
Canopée Reforestation	1 000,00 €
Association des anciens combattants UNC	150,00 €
<b>TOTAL au compte 65748</b>	<b>4 150,00 €</b>

Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations Nos jardins de campagne et à Canopée

Reforestation sont en lien direct avec la dotation de biodiversité rurale que perçoit la Commune de Landas depuis l'année 2023.

Cette somme est inscrite au compte 65748 du budget primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - CCPC / Signature d'une convention de groupement de commandes "Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose"**

Vu la délibération n°CC\_2024\_123 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose* ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **De participer** au groupement de commandes « *Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose* »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - CCPC / Signature d'une convention de groupement de commandes "Signalisation routière verticale, fourniture"**

Vu la délibération n°CC\_2024\_125 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Signalisation routière verticale, fourniture* ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **De participer** au groupement de commandes « *Signalisation routière verticale, fourniture* »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **8 - CCPC / Signature d'une convention de groupement de commandes pour la "Signalisation routière horizontale, fourniture"**

Vu la délibération n°CC\_2024\_124 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *signalisation routière horizontale, fourniture* ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Maire, Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **De participer** au groupement de commandes « *signalisation routière horizontale, fourniture* »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **9 - Fourniture et livraison de repas / Contrat avec Lys Restauration**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la société LYS RESTAURATION, assure la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire de l'école publique Jean Macé depuis plusieurs années. Le contrat arrive à échéance cette année.

Afin de permettre la continuité de service, Il est proposé de signer un nouveau contrat d'une durée de un an avec la Société LYS RESTAURATION à compter du 1er septembre 2024. Les conditions de prix pour l'année scolaire 2024/2025 étant les suivantes :

- Repas maternelles et primaires : 2,78€HT,
- Repas Adultes : 3,52€HT,
- Pique-nique ( formule Enfants ) : 3.38€HT,
- Pique-nique ( formule Adultes ) : 4.09€HT.

Ce prix comprend les prestations suivantes :

- la mise à disposition d'un four de remise en température de type DELRUE,
- la mise à disposition d'un lave-vaisselle,
- 50% de produits durables dont minimum 20% de produits biologiques dans vos menus,
- les denrées,
- la confection et le conditionnement des repas,
- la livraison quotidienne en liaison froide du lundi au vendredi,
- les contrôles bactériologiques en cuisine centrale,
- le suivi nutritionnel par une diététicienne,
- le service qualité,
- la mise en place de la méthode HACCP sur le restaurant,
- les repas à thème et repas liés aux fêtes calendaires,
- les repas adaptés (sans porc, sans viande),
- les sessions de formation au sein de l'institut l'INFRES (6 modules),
- le stock de précaution sur le restaurant scolaire.

M. Jean-Paul FRANCKE fait état que certains enfants ne mangent pas l'intégralité de leur repas, se contentant de l'entrée et du dessert (source de l'Amicale laïque). Monsieur le Maire précise que des repas sont programmés au dernier trimestre avec certains élus pour faire le point. M. Roberto EGEA précise également que la municipalité prévoit de consulter plus largement pour la rentrée scolaire 2025.

Précision est faite également en séance du terme "produits durables", à la demande de M. Jean-Luc TESTART.

Monsieur le Maire rappelle et fait le parallèle avec les sommes sollicitées auprès des parents qui sont à ce jour de : 3.23€ pour un élève landasien et 4.43€ pour un élève non-landasien.

Il souligne également que les nouveaux tarifs de Lys Restauration sont en moyenne en hausse de 2.6% par rapport à l'année précédente.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré, il est demandé au **Conseil Municipal** :

- **D'accepter** cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture et livraison des repas pour le restaurant scolaire de l'école publique Jean Macé avec la société Lys Restauration aux conditions reprises ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **10 - Convention de participation financière avec NOREADE à la réfection de tranchée**

Le Conseil municipal,

Considérant que la Commune de Landas a projeté d'entreprendre des travaux de réfection de voirie rue Marcel Delommez, rue Miron Zlatin et rue du Quesne sur la commune de Landas,

Considérant que le SIDEN-SIAN et ses régies NOREADE effectuent depuis 2023 la pose réseau et branchements d'eaux usées sur ces mêmes voiries,

Considérant que, dans un souci d'optimisation et afin de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, il apparaît intéressant que le SIDEN-SIAN et ses régies NOREADE participent financièrement à ces travaux et verse à la Commune de Landas la part de ses réfections.

Considérant que le montant des travaux est estimé à :

- 64 174.50€ pour la première partie des travaux réalisés rue Marcel Deloimmez et rue Miron Zlatin,
- 59 645.95€ pour la première partie des travaux réalisés rue du Quesne,
- Soit un total de 123 820.45€.

Qu'ainsi il convient de prévoir au sein d'une convention les différentes conditions de participation financière.

M. Jean-Paul FRANCKE aimerait connaître le calendrier de ces travaux ainsi que des mises en services effectives des réseaux d'assainissement.

M. Le Maire souligne que l'ensemble des réseaux est achevé concernant les premières parties de travaux des rues concernées et qu'il appartient dès lors à Noréade de prévenir les riverains concernés pour pouvoir se connecter au réseau.

M. Jean-Paul FRANCKE demande s'il existe toujours des aides afin de financer ces travaux.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. L'Agence de l'Eau finance toujours à hauteur de 50% des frais engagés pour les travaux de raccordement avec un plafond avoisinant les 2 500€ de travaux. Néanmoins, cet engagement ne perdure que jusqu'à la fin de l'année 2024 et aucune information n'existe à ce jour pour les années suivantes.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention de participation financière à la réfection de tranchée sur les voiries concernées avec le SIDEN-SIAN et ses régies NOREADE,
- **D'acter** le remboursement par le SIDEN-SIAN et ses régies NOREADE de ces travaux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Convention Territoriale Globale (CTG) avec la C.A.F.(Territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault)**

La CAF du Nord propose depuis 2020 de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale.

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'intervention communs: Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Inclusion numérique, Animation de la vie sociale, Logement, Handicap.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La 1ère CTG signée en 2020 est arrivée à son terme le 31/12/2023.

Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - Questions diverses**

- Retour sur le recensement effectué en début d'année 2024 : les chiffres ne sont pas encore totalement finalisés mais Landas compterait 2 503 habitants/bulletins individuels (1065 adresses habitations, 6 adresses collectives, 1012 résidences principales et 41 personnes comptées à part). Cela aurait donc pour conséquence de nouveaux calculs liés aux dotations, notamment pour la D.G.F. (Dotation globale de fonctionnement), mais également pour le nombre d'élus présents au Conseil municipal qui serait alors composé de 23 membres, soit 4 membres supplémentaires.
- Enquête publique "création de la liaison Delommez-Gare sise rue Marcel Delommez" : l'enquête publique a été clôturée; elle a été ouverte le 24 juin 2024 et s'est clôturée le 10 juillet 2024, soit 17 jours consécutifs. 3 permanences ont eu lieu avec le Commissaire enquêteur durant cette période. 146 personnes ont participé à cette enquête dont plus de 95% de landasiens. 2 avis sont défavorables, 2 sont neutres ; le reste étant favorable. Suite à cela, Monsieur le Sous-préfet a sollicité Monsieur le Maire pour poursuivre ou non la procédure. Le choix a été fait de la poursuivre. Les personnes concernées devraient

donc prochainement recevoir des notifications afin de connaître leur positionnement. Ils auront alors 2 mois pour réagir. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune négociation n'aura lieu et que le prix fixé par le service des Domaines sera maintenu.

- Pose de panneaux des producteurs locaux : dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes Pévèle Carembault a créé plusieurs outils de communication pour promouvoir les agriculteurs et les circuits-courts. Ce projet fait suite au recensement des points de ventes dans le guide des producteurs locaux. Le dernier outil de valorisation est la pose des panneaux de signalisation routière. Pévèle Carembault a contacté l'ensemble des producteurs locaux de son territoire, ayant un point de vente, pour savoir s'ils étaient intéressés par ce dispositif. Monsieur le Maire informe que les services de la CCPC ont de ce fait procédé récemment à la pose de 12 panneaux à Landas sur le domaine public afin d'indiquer les différents producteurs locaux.
- Fléchage des points noeuds : Le Département du Nord a souhaité créer des circuits sur l'exemple de ce qui se fait en Belgique; l'ensemble des 38 communes de la CCPC est concerné; il s'agira de circuits piétons ou vélo. Un fléchage vélo-route Paris-Roubaix est également prévu pour l'été 2025.
- M. Jean-Luc TESTART aimerait revenir sur l'association Canopée Reforestation; Il rappelle qu'avec l'aide cette année d'un lycée de Douai, mais également probablement de l'Institut de Genech, ils vont pouvoir replanter des haies (et uniquement des haies). Il souligne que le matériel est là, la main d'oeuvre également, mais qu'ils manquent de chantier car peu d'agriculteurs se sont manifestés à ce jour. Il aimerait qu'une communication puisse avoir lieu pour mieux faire connaître le dispositif.
- M. Jean-Michel RIDON aimerait connaître les avancées de la liaison douce Orchies-Landas qui était prévue pour cet été 2024. Monsieur le Maire précise que tout est calé et que la convention a été visée par l'ensemble des acteurs concernés (Le Département du Nord, la CCPC, Orchies et Landas). Malgré cela le chantier serait décalé à 2025. Il ne comprend pas pourquoi le calendrier a glissé mais rappelle que ces travaux sont dépendants des services du Département du Nord.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Fait à LANDAS  
Le Maire,

